

2022-1433
2022-05-20

LANXESS Corporation

PREVENTOL^{MD} DBDCB 100 Technical

POUR USAGE DANS LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

AGENT DE PRÉSERVATION INDUSTRIEL POUR LES PEINTURES AQUEUSES, LES
ADHÉSIFS, LES ÉMULSIONS AU LATEX, LES PÂTES À JOINTS

REMARQUE : Les produits qui contiennent ce produit chimique ne doivent pas être utilisés dans les matériaux d'emballage de produits alimentaires ou dans des endroits où les aliments sont entreposés, manipulés ou transformés.

PRINCIPE ACTIF:

1,2-Dibromo-2,4-dicyanobutane 99,9%

N° D'HOMOLOGATION **14755**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER



POISON

CORROSIF POUR LES YEUX
IRRITANT POUR LA PEAU
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

CONTENU NET : 10-50 kg

NUMEROS DE TELEPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT:

CANUTEC (Canada): 1-613-996-6666

CHEMTREC: 1-800-424-9300 (USA); 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES UGENCES:

LANXESS: 1-800-410-3063 (USA); 1-866-673-6350 (Canada)

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

2022-1433
2022-05-20

MODE D'EMPLOI :

À n'utiliser que pour la fabrication, la préparation et le reconditionnement de produits homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les fabricants sont responsables de l'homologation de leurs propres produits.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Corrosif pour les yeux. Gravement irritant pour la peau. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes à coques ou un écran facial et des gants de caoutchouc lors de la manipulation. Se laver à fond après avoir manipulé le produit.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Garder dans le contenant original lors de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, de la nourriture animale, des engrais, ou d'autres pesticides. Garder loin du feu, des flammes nues et des autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de

2022-1433
2022-05-20

déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.